

SICAV BH PLACEMENT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2017

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2017

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «SICAV BH PLACEMENTS» pour la période allant du 1^{er} Avril au 30 Juin 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : **3 628 534**, un actif net de D : **3 376 654** et un bénéfice de la période de D : **79 988**.

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société « SICAV BH PLACEMENT » arrêtés au 30 juin 2017, conformément au système comptable des entreprises.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Les disponibilités enregistrent au 30 Juin 2017, 22,90% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en actions « MODERN LEASING » représentent à la clôture de la période 12,67% de l'actif, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 juillet 2017

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 Juin 2017
(unité : TND)

<u>ACTIF</u>	Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	2 794 850	1 974 268	2 162 605
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		942 024	1 250 282	936 951
b- Obligations et valeurs assimilées		1 852 827	723 986	1 225 654
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		830 958	1 534 537	1 459 508
a- Disponibilités		830 958	1 534 537	1 459 508
AC 3 - Créances d'exploitation		2 726	7 298	548
a- Dividendes & intérêts à recevoir		2 179	6 750	-
b- Autres créances d'exploitation		548	548	548
TOTAL ACTIF		3 628 534	3 516 103	3 622 661
 <u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 2	4 383	4 301	4 984
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 3	247 498	239 940	248 475
TOTAL PASSIF		251 880	244 241	253 459
 <u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 4	3 266 732	3 211 768	3 301 948
CP- 2 Sommes distribuables	3 - 5	109 922	60 093	67 254
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		76	71	71
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		109 846	60 022	67 183
TOTAL ACTIF NET		3 376 654	3 271 861	3 369 202
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 628 534	3 516 103	3 622 661

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01 janvier au 30 Juin 2017

(Unité en TND)

		Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4-1	113 060	128 386	65 332	72 864	90 020
a- Dividendes		93 700	93 700	57 994	57 994	59 926
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		19 360	34 686	7 339	14 870	30 094
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-2	2 162	3 789	3 122	5 400	15 597
TOTAL REVENUS DES PLACEMENTS		115 222	132 175	68 454	78 264	105 617
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-3	4 091	8 121	4 007	8 099	16 215
REVENU NET DES PLACEMENTS		111 131	124 054	64 447	70 165	89 402
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-4	7 215	14 102	5 211	10 132	21 742
RESULTAT D'EXPLOITATION		103 916	109 952	59 236	60 033	67 660
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-106	-106	10	-11	-477
Sommes distribuables de la période		103 810	109 846	59 247	60 022	67 183
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		106	106	-10	11	477
* Variation des +/- values potentielles sur titres		12 713	-14 085	-51 773	-139 053	-68 952
* +/- values réalisées sur cession des titres		-36 641	-27 369	12 759	59 339	103 832
* Frais de négociation des titres		-	-	-803	-4 458	-5 943
RESULTAT NET DE LA PERIODE		79 988	68 498	19 419	-24 140	96 597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 juin 2017
(Unité en TND)

	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/04/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 30/06/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a- Résultat d'exploitation	103 916	109 952	59 236	60 033	67 660
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	12 713	-14 085	-51 773	-139 053	-68 952
c- +/- values réalisées sur cession de titres	-36 641	-27 369	12 759	59 339	103 832
d- Frais de négociation des titres	-	-	-803	-4 458	-5 943
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	67 176	67 176	84 380	84 380	84 380
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	18 223	18 223	10 282	10 282	10 282
* Capital	62 300	62 300	35 800	35 800	35 800
* Régularisation des sommes non distribuables	-44 336	-44 336	-25 529	-25 529	-25 529
* Régularisation des sommes distribuables	259	259	11	11	11
b- Rachats	11 975	12 093	-	39 919	63 315
* Capital	41 000	41 400	-	135 000	214 600
* Régularisation des sommes non distribuables	-29 389	-29 674	-	-96 091	-152 762
* Régularisation des sommes distribuables	365	367	-	1010	1 476
VARIATION DE L'ACTIF NET	19 060	7 452	-54 679	-138 157	-40 816
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	3 357 594	3 369 202	3 326 541	3 410 018	3 410 018
b- En fin de période	3 376 654	3 376 654	3 271 861	3 271 861	3 369 202
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	114 831	114 835	115 273	116 623	116 623
b- En fin de période	115 044	115 044	115 631	115 631	114 835
VALEUR LIQUIDATIVE	29,351	29,351	28,296	28,296	29,340
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	9,55%	4,10%	2,37%	-1,45%	2,84%

Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2017 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements, en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « *somme non distribuable* ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les dix dernières séances de bourse précédant la date du 30/06/2017, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2017.

2-3 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société « SICAV BHP ».

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 30 juin 2017, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

2-4 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 30.06.2017	% actif	% actif net	Note / garantie
Actions :	215 509	1 016 628,130	762 784,920	21,02%	22,59%	
BNA	19 000	219 202,781	172 976,000	4,77%	5,12%	
HEXABYTE NS 2012	6 000	47 095,410	30 252,000	0,83%	0,90%	
MODERN LEASING	118 509	563 178,097	459 814,920	12,67%	13,62%	
NEW BODY LINE	2 000	15 276,161	12 242,000	0,34%	0,36%	
SOMOCER	70 000	171 875,681	87 500,000	2,41%	2,59%	
Obligations :	24 432	1 818 732,949	1 852 826,824	51,06%	54,87%	
AMEN BANK 2009 (B)	5 000	266 569,616	274 853,510	7,57%	8,14%	
BH 2009	5 000	307 503,333	314 004,473	8,65%	9,30%	
CHO2009	1 000	37 500,000	38 480,217	1,06%	1,14%	BIAT
EMPRUNT NATIONAL 2014 595%(A)	1 432	7 160,000	7 170,926	0,20%	0,21%	
BTE 2016 7 ANS CATG B	3 000	300 000,000	307 794,082	8,48%	9,12%	
UIB SUBORDONNE 2016	3 000	300 000,000	308 563,726	8,50%	9,14%	
BNA SUBORDONNE 2017-1	1 000	100 000,000	100 595,726	2,77%	2,98%	
TL 2017-1	3 000	300 000,000	301 230,904	8,30%	8,92%	
CIL 2017-1	2 000	200 000,000	200 133,260	5,52%	5,93%	
Titres OPCVM :	1 781	184 627,350	179 234,497	4,94%	5,31%	
SICAV-BHO	1 781	184 627,350	179 234,497	4,94%	5,31%	
Droits :	24	7,044	4,250	0,00%	0,00%	
DA AMS	7	2,394	0,070	0,00%	0,00%	
STPIL DA 1/32 180615	16	4,640	4,160	0,00%	0,00%	
TREDS1/3180515	1	0,010	0,020	0,00%	0,00%	
Total Général		3 019 995,473	2 794 850,491	77,02%	82,77%	

3-2 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **4 383** dinars au 30-06-2017 et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Rémunération du gestionnaire à payer	3 797	3 713	3 804
Rémunération du dépositaire à payer	585	588	1 180
Total	4 383	4 301	4 984

3-3 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2017 à **247 498** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.06.2017	30.06.2016	31.12.2016
Contribution conjoncturelle à payer	2 516	-	-
Jetons de présence	2 691	912	4 408
Actionnaires dividendes à payer	219 676	219 676	219 676
Redevances CMF à payer	276	270	286
Etat retenues à la source	1 932	26	26
Honoraires CAC à payer	14 556	13 640	18 808
Rémunération du Directeur Général	150	300	150
TCL à payer	598	14	17
Autres créiteurs	5 103	5 103	5 103
Total	247 498	239 940	248 475

3-4 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2017 au 30-06-2017 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2016	
Montant	3 301 948
Nombre de titres	114 835
Nombre d'actionnaires	166
Souscriptions réalisées	
Montant	17 914
Nombre de titres émis	623
Rachats effectués	
Montant	-11 904
Nombre de titres rachetés	-414
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-14 085
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	-27 369
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	229
Capital au 30-06-2017	
Montant	3 266 732
Nombre de titres	115 044
Nombre d'actionnaires	375

3-5 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-06-2017 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	67 660	-477	67 183
Exercice en cours	109 952	-106	109 846

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 la somme de 113 060 dinars et se détaillent ainsi :

Revenus	Période du				
	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/04/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Dividendes	93 700	93 700	57 994	57 994	59 926
Revenus des obligations & valeurs assimilées	19 360	34 686	7 339	14 870	30 094
Total	113 060	128 386	65 332	72 864	90 020

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 la somme de 2 162 dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/04/2017 au 30/06/2017	01/01/2017 au 30/06/2017	01/04/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 30/06/2016	01/01/2016 au 31/12/2016
Intérêts (*)	2 162	3 789	3 122	5 400	15 597
Total	2 162	3 789	3122	5400	15 597

(*) Il s'agit des agios créditeurs encaissés trimestriellement sur la base d'une échelle d'intérêts fournie par la BH.

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 à 4 091 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 30/06/2016	au 30/06/2016	au 31/12/2016
Rémunération du gestionnaire	3 797	7 536	3 713	7 511	15 035
Rémunération du dépositaire	294	585	294	588	1 180
Total	4 091	8 121	4 007	8 099	16 215

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Avril 2017 au 30 Juin 2017 à 7 215 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/04/2017	01/01/2017	01/04/2016	01/01/2016	01/01/2016
	au 30/06/2017	au 30/06/2017	au 30/06/2016	au 30/06/2016	au 31/12/2016
Redevances CMF	844	1 675	825	1 669	3 341
Honoraires commissaires aux comptes	2 354	4 882	2 556	5 112	10 281
Jetons de présence	976	2 687	1256	2 189	5 685
Rémunération du Directeur Général	529	1 059	529	1 059	2 118
TCL	1 230	1 263	44	70	284
Autres charges	17	20	-	34	34
Contribution conjoncturelle*	1 265	2 516	-	-	-
Total	7 215	14 102	5 211	10 132	21 742

* L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV « BH PLACEMENT » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **D : 5 074**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

5- Ratios de gestion des placements :

- **Charges de gestion des placements /actif net moyen** soit : $4\,091 / 3\,376\,654 = 0,12\%$
- **Autres charges / actif net moyen** soit : $7\,215 / 3\,376\,654 = 0,21\%$

6- Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

- La gestion de la SICAV BH PLACEMENT est confiée à la BH INVEST ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.45% (TTC) l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BANQUE DE L'HABITAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV BH PLACEMENT. Elle est chargée à ce titre :
 - ❖ de conserver les titres et les fonds de la société.
 - ❖ d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ces services, la Banque de l'Habitat perçoit une rémunération de 1.000 DT (H.T) par an.